

## Recouvrement des charges impayées et contentieux : *prévenir et solutionner*

### Durée

1 journée (7 heures)

### Public

- Tout professionnel du Syndic souhaitant renouveler sa carte S, actualiser ses connaissances, réinterroger sa pratique et monter en compétences opérationnelles
- Tout professionnel de l'immobilier envisageant de se diriger vers les métiers du Syndic

### Prérequis

Justifier d'une expérience en immobilier d'au moins 6 mois

### Format

Distanciel/Présentiel

### Approche pédagogique

- Diffusion et partage de connaissances basés sur un support de formation
- Exposé et échanges interactifs avec les participants

### Modalités de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Émargement distanciel
- Questions orales ou écrites
- Mises en situation
- Questionnaires d'évaluation de la formation (à froid et à chaud)

### Tarif

470 € nets

### Objectifs

- **Connaître les solutions et voies de recours** pour prévenir et solutionner les problèmes d'impayés

### Contenu de la formation

- A. **Les impayés : comprendre les principales causes pour mettre en place des stratégies de prévention possibles**
- B. **La procédure amiable de recouvrement des charges, les relances, la déchéance du terme : comment les mettre en place**
- C. **Identifier les personnes pouvant faire l'objet d'une procédure (indivision, époux, usufruit...)** pour sécuriser la procédure
- D. **Le choix de l'avocat, la préparation et transmission du dossier**
- E. **L'injonction de payer : quand ? Comment ?**
- F. **L'inscription d'une hypothèque légale : quand ? Comment ?**
- G. **La saisie immobilière, la mise en vente des lots : les modalités**
- H. **Connaître et savoir saisir la juridiction compétente et maîtriser l'imputation des frais de procédure**
- I. **Connaître les sanctions possibles pour mettre en garde le copropriétaire défaillant des risques encourus**

7H



FORMATION

# Recouvrement des charges impayées et contentieux : *prévenir et solutionner*

## Inscriptions

Optez pour le campus ESPI qui vous est le plus accessible

BORDEAUX

bordeaux.executive@groupe-espi.fr

LILLE

lille.executive@groupe-espi.fr

LYON

lyon.executive@groupe-espi.fr

MARSEILLE

marseille.executive@groupe-espi.fr

MONTPELLIER

montpellier.executive@groupe-espi.fr

MONTRÉAL

montreal.executive@groupe-espi.fr

NANTES

nantes.executive@groupe-espi.fr

PARIS

paris.executive@groupe-espi.fr

**ESPI – SIÈGE : 23, rue de Cronstadt 75015 Paris**  
**www.groupe-espi.fr**

ASSOCIATION GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES  
Venant aux droits et obligations de la SARL ESPI-ENTREPRISES – Établissement d'Enseignement  
Supérieur Privé et Technique reconnu par l'État  
Justifiant, en qualité d'organisme de formation, de la déclaration d'activité n°11755667075  
Ne vaut pas agrément de l'État  
Code APE n°8559B – N° de SIRET 784 617 334 00072